

Plescop va se doter de deux terrains de tennis et d'une salle de tennis de table.



**PLESCOP**

## La création d'une future salle « raquette » adoptée

Le projet était en attente depuis plusieurs années. Plescop verra la création de deux terrains de tennis et une salle de tennis de table d'ici 2023.

● Le conseil municipal de Plescop s'est tenu mardi soir en mairie avec plusieurs délibérations importantes. Trois d'entre elles ont été approuvées à la majorité des voix, dont le projet de salle « raquette », destinée à accueillir le tennis et le tennis de table.

### **Douze tables de tennis de table**

Le projet en attente depuis de nombreuses années, s'inscrit dans le programme d'aménagement du quartier Saint-Hamon. Plusieurs réunions de travail entre le comité de pilotage et les associations de sports de raquette ont défini les espaces nécessaires. Pour le tennis de table, une salle chauffée de

douze tables, extensibles à seize, une tribune amovible de 250 places et un espace de rangement. Pour le tennis, deux terrains couverts non chauffés extensibles à trois, et un espace de rangement. Des locaux annexes sont prévus : hall d'entrée, blocs sanitaires, deux clubs house mutualisables, vestiaires et infirmerie. La surface totale du bâtiment est de 3 000 m pour un montant TTC de 5 832 K€ avec un démarrage des travaux dans un an, et une mise en service en septembre 2023. « Le financement sera défini au fil de l'eau », précisent les élus. 75 % du budget est à la charge de la commune, aucun emprunt n'est prévu pour le moment.

### **Quel pourcentage de Plescopais ?**

Stéphane Guézay, élu, a posé plusieurs questions dont celle-ci : « Cette salle servira à combien de licenciés dont quel pourcentage de Plescopais ? ». La réponse de Bernard Danet (adjoint) : 80 adhérents pour les licenciés du tennis, dont 80 % sont Plescopais, et 110 adhérents pour le tennis de table dont 20 % de Plescopais. L'emplacement actuel a été décidé par la commission sportive. Au départ, il devait

être situé près des salles actuelles. Il sera finalement placé à l'Est du collège, sur une parcelle de 13 000 m<sup>2</sup> pour des raisons d'agrandissements possibles et de confort visuel pour le futur parc vert de Saint-Hamon. Lionel Cadoret s'interroge sur la surface disponible restante une fois la salle « raquettes » construite ainsi que les services techniques. Réponse : 2 000 m<sup>2</sup>. « Avez-vous réfléchi au déplacement vers Leslégot, ce qui rapprocherait du futur Park Nevez et fluidifierait la circulation », a-t-il interrogé. « La vérité d'aujourd'hui n'est pas forcément celle de demain. Les équipes futures pourront faire une annexe à Leslégot », a répondu Bernard Danet, adjoint aux travaux.

André Guillas s'interroge, quant à lui, sur l'impact environnemental : « Concerne-t-il uniquement le bâtiment ou l'emprise au sol pour ne pas se retrouver face au même problème de retard que pour le terrain de foot pour préserver un bosquet non pris en compte au départ ». « L'architecte devra travailler dans l'assiette environnementale qu'on lui a définie et qui ne concerne que le bâtiment », a précisé Bernard Danet. Le projet a été adopté avec quatre abstentions.